

Nouméa, le 29 octobre 2021

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt@province-sud.nc

N°59897-2021/2-
REP/DDDT

RECEPISSE

de déclaration d'une installation classée

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 25 juin 2021, le dossier de déclaration de Madame Corinne DOLBEAU, relatif à l'exploitation d'un élevage de porcs en bâtiment et plein air, sis lot n°30, section baie du cap, commune de Bourail.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2102	Porcs (activité d'élevage, vente, transit, etc. de-)	110 animaux équivalent	50 > Nombre d'animaux équivalent ≤ 450	D	Délibération n° 330-2016/BAPS/DE NV du 21 juin 2016

Madame Corinne DOLBEAU, exploitante, est tenue de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Le directeur adjoint du
développement durable des
territoires

Justin PILOTAZ

